



COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 19

Réunion restreinte du : 17/02/2022

Membres présents : André CAUMONT - Albert GUESNON - Jean GUYONNET - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
23728290	HASTINGS FC RCSMN 3	Seniors	Depart 4 - A	FORFAIT (1)	46,00 €
23910201	TERRE ET MER CHL 32	Veterans	Depart - B	FORFAIT (2)	46,00 €
23910783	BAVENTAIS FC 31	Veterans	Depart - D	FORFAIT (1)	46,00 €
23932789	LA HOGUETTE AS 31	Veterans	Depart - E	FORFAIT (1)	46,00 €
24215401	CHEMIN VERT ASL 21	U 18	CCA - Unique	FORFAIT	15,00 €
24345347	LYSTRIENNE S 22	U 18	Depart 3 - A	FORFAIT	15,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON